

SCI RESAUX

Société Civile Immobilière
Au capital de 100,00 Euros
Siège social : 3 Rue de l'Espérance
67380 LINGOLSHEIM

839 931 086 RCS STRASBOURG

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze septembre,
À quinze heures,

Les associés de la société SCI RESAUX, société civile immobilière au capital de 100,00 Euros, divisé en 100 parts de 1,00 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents ou représentés :

La SAS **PILO**

Représentée par sa Présidente, la SAS FINANCIERE ESA, elle-même représentée par sa Présidente, Madame Anna DOS SANTOS, épouse AZIRAR,
Titulaire de **98** parts sociales en pleine propriété,

Monsieur **Jacques LOUVIAUX**

Titulaire de **1** part sociale en pleine propriété,

Madame **Maria Dos Anjos BRAS PIRES**, épouse LOUVIAUX

Titulaire de **1** part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Monsieur Jacques LOUVIAUX préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Monsieur **Hafid AZIRAR** est présent à l'Assemblée en qualité de nouveau Gérant pressenti.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mode de consultation,
- Autorisation de cessions de parts, agrément des nouveaux associés,
- Modification corrélative des statuts,
- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire ;
détermination de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie du projet de cessions de parts sociales,
- une copie des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que compte tenu de la convocation verbale de l'Assemblée par la gérance, les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires n'ont pas été adressés aux associés non gérants, mais tenus à leur disposition au siège social, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associés, sans exception, présents et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du projet d'acte sous seing privé aux termes duquel :

La SAS **PILO** souhaite céder l'intégralité des **98** parts sociales lui appartenant dans la Société de la manière suivante :

- QUARANTE (**40**) parts sociales au profit de :
 - o Monsieur **Hafid AZIRAR**,
Né le 8 avril 1986 à STRASBOURG (67), de nationalité française,
Demeurant,
- QUARANTE (**40**) parts sociales au profit de :
 - o Madame **Anna DOS SANTOS** épouse AZIRAR,
Née le 26 avril 1985 à STRASBOURG (67), de nationalité française,
Demeurant,

- DIX (**10**) parts sociales au profit de :
 - o La société **FINANCIERE ESA**,
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros,
Dont le siège social est 4 Rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM,
Immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 948 208 491,
- HUIT (**08**) parts sociales au profit de :
 - o La société **ADELISA**,
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros,
Dont le siège social est 4 Rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM,
Immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 945 356 517,

Monsieur **Jacques LOUVIAUX** souhaite céder la part sociale lui appartenant dans la Société de la manière suivante :

- UNE (**01**) part sociale au profit de :
 - o La société **ADELISA**,
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros,
Dont le siège social est 4 Rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM,
Immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 945 356 517,

Et Madame **Maria Dos Anjos BRAS PIRES** souhaite céder la part sociale lui appartenant dans la Société de la manière suivante :

- UNE (**01**) part sociale au profit de :
 - o La société **ADELISA**,
Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 Euros,
Dont le siège social est 4 Rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM,
Immatriculée au R.C.S. de STRASBOURG sous le numéro 945 356 517,

Déclare autoriser lesdites cessions dans toutes ses dispositions et agréer expressément les nouveaux associés ci-dessus visés en qualités de nouveaux associés de la Société à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation des cessions autorisées, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

TOTAL DES APPORTS

La valeur totale des apports est de CENT Euros (**100,00 €**).

CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT Euros (**100,00 €**).

Il est divisé en CENT (**100**) parts sociales d'UN Euro (**1,00 €**) chacune, numérotées de **1 à 100**, attribuées entre les associés, en proportion de leurs apports ci-dessus et par suite de la cession de parts du 15/09/2025, comme suit, à savoir :

ASSOCIES	PARTS SOCIALES EN PLEINE PROPRIETE & NUMEROS	POURCENTAGE DE DETENTION
Monsieur Hafid AZIRAR	40 Numérotées de 1 à 40	40 %
Madame Anna DOS SANTOS épouse AZIRAR	40 Numérotées de 41 à 80	40 %
La SAS FINANCIERE ESA	10 Numérotées de 81 à 90	10 %
La Société ADELISA SAS	10 Numérotées de 91 à 100	10 %
TOTAL	100	100 %

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sous la condition suspensive de la réalisation des cession ci-dessus visées :

Prend acte de **l'engagement de démissionner** de Monsieur Jacques LOUVIAUX de son mandat de Gérant de la Société, et le dispense expressément du respect des formes et délais prévus par les statuts,

Et décide de le **remplacer**, pour une durée illimitée, par :

Monsieur **Hafid AZIRAR**
Né le 8 avril 1986 à STRASBOURG (67), de nationalité française,
Demeurant

Monsieur Hafid AZIRAR exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Hafid AZIRAR déclare par avance qu'il accepte les fonctions de Gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

SIGNATURES :

La SAS **PILO**

Associée

Représentée par sa Présidente, la SAS FINANCIERE ESA,

Elle-même représentée par sa Présidente, Madame Anna DOS SANTOS

DocuSigned by:

Anna Jessica DOS SANTOS

2A6E35EDCAAE48F...

Monsieur **Jacques LOUVIAUX**

Gérant Associé et Président de séance

Déclarant bon pour acceptation de sa démission sous condition

Signé par :

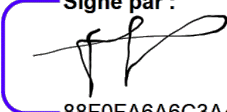


EB84EFF867074FE...

Madame **Maria Dos Anjos BRAS PIRES**

Associée

Signé par :



88F0FA6A6C3A495...

Monsieur **Hafid AZIRAR**

Bon pour acceptation des fonctions de Gérant sous condition

Signé par :

Hafid AZIRAR

CF52C3E15420493...